



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux



Résumé Analytique
LA SECURITE ET LA SOUVERAINETE
ALIMENTAIRES ET LE DROIT A L'ALIMENTATION
EN TUNISIE



Janvier 2023



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Résumé Analytique

**LA SECURITE ET LA SOUVERAINETE
ALIMENTAIRES ET LE DROIT A L'ALIMENTATION
EN TUNISIE**

**Dr. Azzam MAHJOUR
M. Mohamed Mondher BELGHITH**

Photo de couverture
Mounir OURABI

Janvier 2023

SOMMAIRE

05	CONTEXTE DE L'ETUDE
07	CHAPITRE I: LE DROIT A L'ALIMENTATION
	CHAPITRE II: LE CONCEPT DE SECURITE
11	ALIMENTAIRE
13	CHAPITRE III: LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
	CHAPITRE IV: L'ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE
21	EN TUNISIE ET DANS LE MONDE
	CHAPITRE V: LES DETERMINANTS DE LA
27	SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
27	1. L'agriculture un pilier fragilisé
27	1.1. Le poids de l'histoire
27	1.2. La place de l'agriculture
28	1.3. Une dépendance structurelle aux importations
30	1.4. Des soutiens publics mal adaptés
32	1.5. Des inégalités foncières persistantes
33	1.6. Les terres domaniales, un atout ?
34	1.7. L'accaparement des terres, une spoliation en règle
34	1.8. La question des semences, une autre manifestation de la dépendance
36	2. La pêche et de l'aquaculture,
	3. Les traités commerciaux et leurs effets sur la
37	souveraineté alimentaire
40	4. Les facteurs environnementaux
42	5. L'inflation et les vulnérabilités sociales
46	6. Les modes de production-modes de consommation
	CHAPITRE VI: LE ROLE DES OSC ET LES
48	RECOMMANDATIONS

La sécurité alimentaire représente l'un des défis immédiats le plus important auquel sont confrontés la Tunisie et nombre de pays arabes africains et qui va sûrement s'intensifier dans les années et décennies à venir. En effet, la crise de 2008, la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine et leurs incidences sur les cours des denrées alimentaires et la situation des catégories vulnérables dans le monde et notamment dans les pays pauvres ont, encore une fois, montré l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaires. Ces incidences constituent une menace certaine sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation. Le combat pour protéger ce droit fondamental est au-devant des priorités des OSC. Le rôle de ces organisations est éminemment important pour infléchir les politiques publiques vers plus de justice et d'égalité. Mais cela exige, de leur part auparavant, une meilleure connaissance de ces questions et des implications des choix et des politiques économiques et sociales adoptées sur la souveraineté alimentaire et la réalisation du droit à l'alimentation.

C'est dans l'objectif de doter ces organisations des outils de connaissance nécessaires à leur action de plaidoyer, de persuasion et de défense de ce droit que nous nous proposons dans cette étude de présenter les concepts de droit à l'alimentation, de sécurité et de souveraineté alimentaires et de leurs implications et de la

situation de la Tunisie et des défis qu'elle se doit de relever dans ces domaines, et particulièrement dans le contexte mondial actuel.

CONTEXTE DE L'ETUDE

Après la pandémie du Covid19, la guerre en Ukraine est venue aggraver ces conséquences, parfois désastreuses sur l'état de la sécurité/souveraineté alimentaires. Les deux belligérants de cette guerre sont parmi les principaux producteurs et exportateurs de céréales. L'Ukraine, est en effet un géant des céréales. Avant la guerre, elle était le 5^e producteur mondial de maïs (2020)¹, le 8^e producteur de blé (2020)², le premier producteur de tournesol (2020)³, le troisième producteur de sarrasin (2021)⁴. Au niveau global, 12% des exportations mondiales de céréales sont originaires d'Ukraine⁵. La hausse des prix, combinée aux perturbations des exportations, menace les pays fortement dépendants du blé ukrainien dont la Tunisie. Le risque de crise alimentaire n'est donc pas négligeable.

1 - Selon atlasocio.com

2 - op. cit.

3 - Selon atlasbig.com

4 - Selon tridge.com

5 - « Céréales ; les exportations ukrainiennes et russes menacées, les prix au plus haut » Valentin Grille, le 24/02/2022, <https://www.bfmtv.com/economie/international>

Cette guerre pose, donc, non seulement la question : comment continuer assurer le droit à l'alimentation ? Mais aussi celui, non moins essentiel, de la sécurité et de la souveraineté alimentaires pour un pays comme la Tunisie qui dépend des importations, pour une large part de sa consommation de produits céréaliers ?

En effet, la Tunisie ne produit qu'environ 50 % de ses besoins en blé. Le pays importe à hauteur de 60% de sa consommation en blé auprès de ces deux pays en guerre, et en particulier de l'Ukraine puisque 45 à 50 % de ses importations viennent de ce pays. Toutes ces données montrent que la question de la sécurité/souveraineté alimentaire de la Tunisie mérite d'être approfondie, notamment, dans cette conjoncture mondiale et nationale caractérisée, en particulier par des pressions majeures sur les finances publiques et les prix, les équilibres macroéconomiques, et la cohésion sociale du pays. C'est dans cette optique que l'étude, se propose d'approfondir les différents aspects de ces questions et expliquer l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaires dans la réalisation du droit à l'alimentation pour tous. Elle essaye de donner un aperçu sur la situation de la sécurité alimentaire de la Tunisie dans son environnement mondial et d'analyser les déterminants de la souveraineté alimentaire et des défis que le pays se doit

de relever dans ce domaine dans le contexte politique, économique, social et climatique actuel.

*Elle s'articule, donc, autour de **six chapitres**.*

CHAPITRE I : LE DROIT A L'ALIMENTATION

*Le **chapitre premier** est consacré au **droit à l'alimentation et son institutionnalisation dans le cadre du système universel des droits de l'homme** et des instruments juridiques internationaux et nationaux.*

*Etant reconnu, par tous les instruments juridiques internationaux, que le droit à l'alimentation est un **droit fondamental**, les Etats sont donc tenus d'œuvrer à concrétiser leurs trois obligations de **respect**, de **protection** de ce droit et de **réalisation de résultats** de manière à garantir et favoriser l'accès facile de toute la population aux denrées alimentaires et à en tirer les bénéfices pour une vie saine et active.*

La mise en œuvre de ce droit exige, donc, l'implication effective des Etats dans des actions tendant à accroître les opportunités d'accès de la population aux ressources et aux moyens qui puissent lui assurer une vie saine. Dans ce cadre, la formulation et l'application de stratégies nationales concernant le droit à l'alimentation passent, aussi, par «le respect intégral des principes de responsabilité, de transparence, de participation de la

population, de décentralisation, d'efficacité du pouvoir législatif et d'indépendance du pouvoir judiciaire». Ces principes sont primordiaux et exigent de faire participer toutes les parties prenantes, et donc les composantes de la société civile, dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des politiques tendant à la réalisation du droit à l'alimentation.

*Les ODD 2030 constituent, également, un des leviers de réalisation de ce droit qui se trouve au centre de la majorité de ces objectifs de cet Agenda, mais surtout au niveau de l'objectif2, tendant à « **Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** », et ses différentes cibles.*

*L'**appropriation** de ces objectifs par les composantes de la société civile revêt une importance capitale pour suivre et veiller à la réalisation de ces objectifs.*

La Tunisie a présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, 2 rapports nationaux de revue volontaire (RNV) sur le processus de mise en œuvre de ces Objectifs. Le deuxième rapport a été publié en 2021. Après avoir présenté la situation au regard de la sécurité alimentaire et le recul de certains

indicateurs en relation avec la santé maternelle et infantile et l'augmentation de l'insécurité alimentaire, après plusieurs décennies de progrès, ce rapport a mis en exergue la fragilité du pays face aux risques liés à la grande dépendance aux marchés extérieurs pour les denrées de base et au phénomène de changement climatique sans cesse croissant dans la région. Il déplore le manque de moyens financiers pour l'exécution des programmes et l'absence de données pour certains indicateurs notamment ceux relatifs à la préservation de la biodiversité.

Il indique, en outre, que les défis en matière de pauvreté et de difficultés d'accès aux soins qui se posent, actuellement, avec acuité, sont de nature à entraver le progrès de la Tunisie sur le chemin de la consolidation de sa sécurité/souveraineté alimentaire et de la réalisation de ses engagements relatifs à cette question dans l'Agenda 2030. En effet, plusieurs études se sont accordées pour montrer la vraisemblance de l'accroissement du taux de pauvreté depuis la pandémie du Covid 19. A ce sujet, il importe de relever que, selon l'INS, 95.37% des ménages les plus pauvres ont réduit la quantité et la qualité de la nourriture consommée durant le confinement imposé lors de cette pandémie.

Sur un autre plan, les maladies liées aux modes de vie et aux comportements alimentaires, constituent un autre défi à relever notant que les pourcentages de décès à cause du diabète, des maladies cérébrovasculaires, cardiopathies ischémiques, hypertensives ont atteint en 2020, respectivement, 7.6%, 6.8%, 4.3% et 3.2% de l'ensemble des décès, soit un total de 21.9%.⁶ Ces maladies sont au cœur de la question de la souveraineté alimentaire.

S'agissant de l'institutionnalisation du droit à l'alimentation dans les législations nationales, l'étude indique que plusieurs pays ont adopté dans leurs Constitutions des dispositions qui font de la souveraineté alimentaire un cadre institutionnel de leurs politiques, stratégies et programmes agricoles et alimentaires. (L'Equateur depuis 2008 suivi par le Sénégal, le Mali, la Bolivie, le Népal...). La nouvelle Constitution tunisienne promulguée le 17 août 2022 n'a pas apporté de nouvelles dispositions relatives au droit à l'alimentation ou à la souveraineté alimentaire. Ses dispositions se limitent à la garantie du droit à la santé (Article 43), du droit à un «environnement sain et équilibré et à la participation à la

⁶ - NSP. Statistiques nationales sur les causes de décès en Tunisie, 2020. Avril 2021.

sécurité climatique... (Article 47) », ainsi qu'au «droit à l'eau potable pour tous sur le même pied d'égalité... ».

CHAPITRE II : LE CONCEPT DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le deuxième chapitre traite du concept de sécurité alimentaire, de l'évolution de sa définition, de ses dimensions et de ses principaux indicateurs de mesure mis en place par la FAO.

*Le concept de sécurité alimentaire, apparu dans les années soixante-dix, a évolué dans le temps pour aboutir à une définition plus ou moins consensuelle, lors du sommet mondial de l'alimentation de 1996 qui l'a défini comme suit : « La sécurité alimentaire existe lorsque **tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive** leur permettant de satisfaire leurs **besoins** énergétiques et leurs **préférences** alimentaires pour mener une **vie saine et active**[MOU1].⁷ »*

L'évolution des différentes définitions s'est faite dans quatre principales directions :

- *d'une préoccupation macroéconomique vers une préoccupation micro,*

⁷ - « Comité de la sécurité alimentaire mondiale », Rome (Italie), 15-20 octobre 2012, fao.org/3/MD776F/MD776F.pdf

- d'une préoccupation au niveau de l'offre, vers une préoccupation de la satisfaction de la demande.
- Les **conditions d'accès physiques et économiques** ont acquis une importance capitale. Le concept a, ainsi, évolué pour prendre en compte la sécurité alimentaire au **niveau individuel**
- d'une préoccupation de court terme vers la recherche d'une sécurité alimentaire de **long terme (préoccupation de durabilité)**.

La sécurité alimentaire revêt, ainsi, quatre dimensions principales, à savoir La disponibilité physique des aliments, l'accès économique et physique aux aliments, l'utilisation des aliments et La stabilité des trois autres dimensions dans le temps; sachant que l'altération de n'importe laquelle d'entre elles peut entraîner l'insécurité alimentaire.

Aussi, l'étude a-t-elle présenté un certain nombre de concepts qui sont liés à l'insécurité alimentaire tels que la sous-alimentation, la faim, la malnutrition, ainsi que la pauvreté.

Sur le plan des indicateurs de mesure, l'étude a présenté les indicateurs que la FAO utilise pour évaluer la sécurité alimentaire. Ces indicateurs, qui sont considérés comme plus ou moins neutres, présentent l'avantage de

permettre la comparabilité entre les différents pays et régions du monde. L'étude a présenté, également, la nouvelle échelle de mesure développée par la FAO, à savoir la FIES (Food Insecurity Experience Scale). Cette échelle, qui se base sur l'expérience subjective et la confrontation de la faim ou la sous-alimentation essaye de mesurer, à travers un questionnaire de 8 modules, des aspects qui ne sont pas objectivement observables, vient compléter les indicateurs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui existent déjà. Les résultats obtenus permettent de composer une échelle qui couvre plusieurs degrés d'insécurité alimentaire et permettent de procéder aux comparaisons entre les pays.

CHAPITRE III : LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Le troisième chapitre est consacré à la présentation du concept de la souveraineté alimentaire, du processus de son institutionnalisation qui reste à développer et à parachever, ainsi que des tentatives de sa mesure avec un ensemble d'indicateurs proposés mais qui nécessitent encore de faire l'objet d'approfondissement et de discussions.

La souveraineté alimentaire est un concept plus récent. Il a été développé et présenté pour la première fois par l'Organisation «Via Campesina» lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996. Il est

considéré comme un droit international qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. Il est précisé que la souveraineté alimentaire repose sur 7 principes, à savoir :

- 1. La nourriture est un droit humain fondamental ;*
- 2. La Réforme agraire est nécessaire, pour donner aux paysans et sans terre – en particulier aux femmes – la propriété et le contrôle de la terre qu'ils travaillent et restituer les territoires aux peuples autochtones ;*
- 3. La protection des ressources naturelles est une nécessité ;*
- 4. La réorganisation du commerce alimentaire est une exigence ;*
- 5. La mondialisation de la faim doit cesser ;*
- 6. La paix Sociale est une exigence ;*
- 7. Le contrôle démocratique est une condition nécessaire pour donner aux petits exploitants le droit de participer directement à la formulation des politiques agricoles à tous les niveaux.*

Les mouvements porteurs du concept de la souveraineté alimentaire considèrent que la faim n'est pas la conséquence de la seule domination du système

néolibéral mondial mais aussi des systèmes nationaux qui sont représentés et dominants dans le concert des nations, c'est dans cette optique qu'ils considèrent que le concept de sécurité alimentaire n'est pas neutre et qu'il est un attribut du système néolibéral dominant.

Certains auteurs définissent la souveraineté alimentaire comme un modèle qui essaye de :

- *démanteler le monopole des multinationales,*
- *redistribuer les terres agricoles, à travers des réformes agraires redistributives,*
- *affirmer le droit des communautés à l'eau, aux semences, à des modes de vie durables et à mettre en place des systèmes alimentaires propres et les démocratiser,*
- *protéger du dumping et de la surproduction et organiser les marchés et l'offre.*
- *relancer l'agriculture paysanne gérée agro-écologiquement.*

*Elle constitue, donc, un système alternatif en **rupture avec le mode néolibéral dominant** aussi bien au niveau des modes de production, qu'à ceux des échanges ou de consommation. Elle est considérée comme radicale par rapport au mode réformiste du concept de sécurité alimentaire.*

L'étude essaye, par ailleurs, et au-delà des débats idéologiques, de synthétiser les principales divergences entre les deux concepts de sécurité et de souveraineté alimentaires qui s'adosent tous les deux au droit à l'alimentation. Quatre divergences principales sont identifiées, à savoir :

- *La souveraineté alimentaire dépasse le droit des personnes de l'accès à une alimentation saine et suffisante. Elle s'interroge sur comment cet accès et la disponibilité des aliments sont garantis. Elle met l'accent et insiste sur le droits des populations, des communautés, des minorités, des petits paysans et producteurs alimentaires et des ruraux ;*
- *la souveraineté alimentaire prône un modèle où, en plus de l'agroécologie, l'agriculture familiale et à petite échelle et la valorisation des connaissances locales constituent des piliers des systèmes alimentaires ;*
- *Si la sécurité alimentaire se présente comme un concept neutre au vu des relations de pouvoirs, la souveraineté alimentaire insiste, au contraire, sur l'asymétrie des marchés alimentaires et des centres de pouvoir et des rapports de force qui caractérisent les chaînes alimentaires et les négociations commerciales ;*
- *Le cadre économique qu'implique la souveraineté alimentaire est plus clair et se présente comme **une alternative au modèle néolibéral dominant**. Il accorde*

une importance capitale à la participation des petits producteurs et assimilés à la mise en place des politiques et aux choix des systèmes alimentaires. Il constitue un modèle de développement rural, et un cadre global de développement inclusif et durable.

Les divergences profondes entre les deux concepts renvoient, donc, à une antinomie et à deux projets économiques, sociaux, politiques et environnementaux opposés, plutôt qu'à une confusion ou un amalgame.

Toutefois, malgré l'importance des luttes et de la mobilisation de la société civile pour faire avancer le concept de souveraineté alimentaire, le chemin reste encore long pour infléchir les choix, les stratégies et les politiques alimentaires dans une optique qui coïnciderait avec les objectifs et les principes sur lesquels repose ce concept. Mais l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, par l'assemblée générale des Nations Unies (UNDROP), en 2018, constitue un pas non négligeable sur le chemin de l'institutionnalisation.

Dans cette optique, il est absolument nécessaire de doter l'ensemble des institutions et organismes militant pour ce droit des grilles d'analyse et des outils statistiques leur permettant de disposer des arguments objectifs et

tangibles pour étayer leurs thèses et leurs revendications. Dans ce cadre, plusieurs essais et études sont entrepris en vue de mettre en place un cadre de mesure des systèmes alimentaires dans une optique de la souveraineté alimentaire. La Plateforme de la Souveraineté Alimentaire (PSA) a proposé un guide, comprenant 69 indicateurs qui permettraient d'évaluer les systèmes alimentaires et d'évaluer les projets de transformation agricole et de mise en œuvre des droits consacrés par l'UNDROP.

Par ailleurs, l'étude intitulée «Évaluation multi-indicateurs de la durabilité des systèmes alimentaires mondiaux»⁸, présente une analyse, à l'échelle mondiale, quantifiant l'état de la performance du système alimentaire national de 156 pays, en utilisant 25 indicateurs de durabilité dans 7 domaines :

- *Sur le plan de **l'adéquation nutritionnelle**, appréhendée à travers 6 indicateurs mesurant la diversité des disponibilités et la qualité de l'énergie alimentaire, l'étude révèle les effets positifs d'un revenu élevé sur l'adéquation et la diversité nutritionnelles.*
- *Au niveau de **la stabilité de l'écosystème**, qui reflète la situation des pays sur le plan environnemental, les pays*

⁸ - Chaudhary, A., Gustafson, D. & Mathys, A. Multi-indicator sustainability assessment of global food systems. <https://doi.org/10.1038/s41467-018-03308-7>

qui bénéficient une qualité nutritionnelle élevée ont, aussi, une empreinte environnementale élevée.

- *Pour ce qui est de **l'accessibilité et la disponibilité**, lorsque le statut économique et le revenu s'améliorent, en accompagnant une croissance élevée et une amélioration du pouvoir d'achat, la capacité des populations à s'offrir des aliments nutritifs se trouve, également, renforcée.*
- *S'agissant du **bien être socio-culturel**, il s'avère que les facteurs sociaux sont corrélés entre eux et sont corrélés avec le PIB, à l'exception du facteur «**Genre**» qui ne dépend que faiblement du PIB.*
- *Sur le plan de **la résilience**, l'indicateur de diversité révèle que les scores des pays à revenus élevés ont des scores tout juste un peu plus élevés au niveau de la diversité, sans doute, en raison, notamment, de la faiblesse de la diversité de leurs production et des modes de monoculture qui y prévalent.*
- *Dans le domaine de la **sécurité des aliments**, les pays à faible revenu, les pays ayant un accès limité à l'eau potable, les populations des zones tropicales, les régions où les médicaments manquent, ou difficilement accessibles, enregistrent les plus faibles scores sur ce plan.*

▪ Quant au dernier point relatif aux **pertes et gaspillage des denrées alimentaires avant et après consommation**, des pays comme le Canada, les Etats Unis, l’Australie et des pays de l’UE, enregistrent des scores plus faibles que certains pays à faible revenu.

Une autre étude sur les « Indicateurs de mesure des systèmes alimentaires utilisant la souveraineté alimentaire comme cadre conceptuel », propose 97 indicateurs répartis en 6 catégories :

- *L’accès aux ressources ;*
- *Les modèles productifs ;*
- *La commercialisation ;*
- *La consommation alimentaire et le droit à l'alimentation;*
- *Les politiques agraires et l’organisation de la société civile, et le genre.*

Cependant, la disponibilité des statistiques aussi détaillées et aussi pertinentes, pour la majorité des pays en développement, constitue, à l’heure actuelle, un facteur de blocage qui limite fortement les possibilités d’action dans ce domaine. Aussi, faut-il que les organisations de la société civile poussent les pouvoirs publics et les organismes en charge des statistiques pour la mise en place de plans d’action pour développer la

collecte, le traitement et la publication des données qu'exige le suivi des différents aspects de la souveraineté alimentaire.

CHAPITRE IV : L'ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN TUNISIE ET DANS LE MONDE

Dans le quatrième chapitre, l'étude procède à une revue de la situation de la sécurité alimentaire dans le monde et en Tunisie au vu de certains indicateurs de la FAO sur la sécurité alimentaire. Il brosse un tableau de l'évolution de la faim et de l'insécurité alimentaire, des résultats sur le plan de l'utilisation de la nourriture

A partir des données du dernier « rapport sur la sécurité alimentaire dans le monde 2022 » et le « Yearbook 2021 » de la FAO, l'étude présente les principaux enseignements, à savoir que :

1. La faim a gagné du terrain dans le monde : *La prévalence de la sous-alimentation (PoU) est passée de 8% en 2019 à 9,8 % en 2021. Entre 702 millions et 828 millions de personnes ont souffert de la faim en 2021. En Tunisie, cet indicateur, qui a connu une baisse constante depuis le début du millénaire (de 4.4% en 2001 à moins de 2.5% entre 2015 et 2018), a augmenté à 3% en 2019.*

2. L'insécurité alimentaire sévère est en augmentation partout. *Elle a touché 11,7% de la population mondiale en*

2021. En Tunisie, bien qu'étant de loin inférieure à la moyenne mondiale estimée à 30.4%, la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère, est passée de 18.1% en 2015 à 25.3% en 2019. Le nombre de personnes ayant vécu cette situation est passé de 2 031 000 en 2015 à 2 929 000 personnes en 2019. Quant aux populations en situation d'insécurité alimentaire sévère, leur pourcentage a connu, en Tunisie, une augmentation continue entre 2015 et 2019 passant de 9.1% à 10.7%, soit, respectivement, 1 091 000 personnes et 1 248 000 personnes.

3. L'utilisation de la nourriture : au niveau de l'enfance, les résultats sont en deçà des objectifs escomptés. Les données de la FAO indiquent que 22% des enfants de moins de cinq ans, dans le monde, présentaient un retard de croissance, 6,7% étaient émaciés et 5,7% étaient en surpoids. Les enfants vivant en milieu rural et dans des ménages pauvres, et dont les mères n'ont pas bénéficié d'un enseignement scolaire, sont plus exposés au retard de croissance et à l'émaciation.

En Tunisie, le pourcentage des enfants souffrant de retard de croissance est en continuelle régression. Il est descendu sous la barre de 10% depuis 2009. Il se situait à 8.6% en 2020 bien en deçà de la moyenne mondiale.

Quant aux enfants émaciés, leur taux est passé de 2.9% en 2000 à 2.1% en 2019. Toutefois, les moyennes nationales de la prévalence du retard de croissance des enfants cachent, en Tunisie comme ailleurs, cachent des déséquilibres et des inégalités sensibles entre les genres, les milieux, les régions et les classes de revenus des parents.

Sur un autre plan, pour ce qui est de l'excès pondéral, la Tunisie est en train d'enregistrer une évolution très rapide puisque le taux des enfants de moins de cinq ans se trouvant dans cette situation est passé de 4.6% en 2000 à 9.5% en 2010 et à 16.5% en 2020.

Les carences en micronutriments constituent une autre forme de dénutrition. Les carences les plus préoccupantes sont celles en vitamine A, en fer et en iode. En Tunisie, la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes était estimée, selon la BM, à environ 31% en 2019, contre 32% en 2009 et 34% en 2000, soit une régression très lente. La prévalence des carences en vitamines A était estimée à 14.6% en Tunisie contre une moyenne de 3.9% dans les pays développés et 20.1% dans les pays arabes. Quant à la prévalence de la carence en iode elle était estimée à 16.3% en Tunisie, contre 37.7% dans les pays développés et 35.9% dans les pays arabes.

4. Les femmes sont plus exposées à l'insécurité alimentaire. *L'écart de genres en matière d'insécurité*

alimentaire s'est creusé au niveau mondial, du fait de la pandémie de COVID-19. En 2021, 31.9% des femmes étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère contre 27.6% pour les hommes. Et près d'une femme sur trois (de 15 à 49 ans) dans le monde (571 millions) souffrait d'anémie en 2019.

En Tunisie, ce pourcentage a connu une courbe décroissante entre 2000 et 2011, passant de 31.5% à 30.3%. Il connaît, depuis, une recrudescence sensible puisqu'il est passé à 31.7% en 2018 et à 32.1% en 2019, soit des niveaux supérieurs à ceux du début du millénaire.

5. L'alimentation saine et les habitudes alimentaires : Des défis majeurs à relever : *La prévalence de l'obésité chez les personnes adultes (18 ans et plus) est passée, dans le monde, de 8.7% en 2000 à 13.1% en 2016. Dans les pays d'Europe et d'Amérique du nord ce taux est passé de 19.1% en 2000 à 26.9% en 2016, contre, respectivement, 7.9% et 12.8% en Afrique. L'évolution au niveau de cet indicateur pourrait être qualifiée de préoccupante pour la Tunisie où ce taux est passé de 18.2% en 2000 à 26.9% en 2016, soit un niveau comparable à celui des pays développés. L'obésité est devenue un problème de santé publique qu'il convient de la combattre avec plus d'efficacité grâce à une politique pluridisciplinaire et multiforme.*

6. La réorientation du soutien public à l'alimentation et à l'agriculture est une nécessité. *Le rapport sur la*

situation de l'alimentation dans le monde en 2021 indique que le soutien public à l'alimentation et à l'agriculture, dans le monde, se chiffre à près de 630 milliards d'US\$ par an en moyenne sur la période 2013-2018. Cependant, il stipule que « ce soutien, outre qu'il est à l'origine de distorsions des marchés, ne bénéficie pas à beaucoup d'agriculteurs, est néfaste à l'environnement et n'encourage pas la production d'aliments nutritifs ». En conséquence, La réorientation du soutien public actuel devrait concourir à accroître les disponibilités en aliments nutritifs proposées aux consommateurs et contribuer à rendre l'alimentation saine moins coûteuse et plus abordable dans le monde entier. La protection sociale et les politiques relatives aux systèmes de santé devront atténuer les éventuelles conséquences indésirables de la réorientation du soutien public pour les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Des politiques en matière d'environnement, de transport et d'énergie et des politiques portant sur le système des services de santé seront aussi nécessaires.

Pour ce qui est de la Tunisie, signalons, à ce sujet, qu'une « étude prospective sur la sécurité alimentaire à l'horizon 2030 » a été pilotée par le ministère de l'agriculture et l'ONAGRI[MOU2][MOU3]. En se référant au concept de sécurité alimentaire, elle a procédé à un diagnostic de la situation actuelle et a arrêté les

orientations et les objectifs futurs. Elle révèle que la situation demeure très sensible dans plusieurs domaines caractérisés par l'insuffisance et la volatilité de la production ainsi que d'un ensemble de facteurs négatifs tels que :

- *l'absence de transparence et la désorganisation des circuits de distribution ;*
- *l'augmentation des prix ;*
- *la spéculation ;*
- *les difficultés d'application de la loi ;*
- *le gaspillage et la consommation non rationalisée ;*
- *la fluctuation des cours mondiaux...*

Quatre scénarii ont été identifiés pour l'évolution et le développement futurs du système de sécurité alimentaire du pays. Quatre objectifs principaux ont été proposés pour être assignés à la politique agricole et alimentaire, à savoir :

- *réaliser l'autosuffisance en denrées alimentaires de base et diminuer la dépendance dans le domaine des céréales ;*
- *améliorer la balance commerciale alimentaire ;*
- *améliorer la qualité de la vie en consolidant le pouvoir d'achat et en fournissant une alimentation saine sûre et équilibrée ;*
- *limiter le gaspillage et les pertes alimentaires.*

CHAPITRE V : LES DETERMINANTS DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Consacré aux déterminants de la souveraineté alimentaire, le chapitre cinq a mis l'accent sur les principaux facteurs qui sont en relation étroite avec ce concept particulièrement en Tunisie.

1. L'agriculture un pilier fragilisé

1.1. Le poids de l'histoire

Au niveau de la place de l'agriculture, l'étude est partie de l'héritage historique colonial caractérisé par la dépossession et la paupérisation du monde paysan tunisien et qui s'est poursuivi après l'indépendance, même pendant l'expérience de collectivisation avortée ou les différentes phases de libéralisation et d'extraversion qui l'ont suivie. Aussi assiste-t-on à une marginalisation de la paysannerie, à une dépendance de plus en plus grave du pays aux importations alimentaires et à un déséquilibre de plus croissant de la balance alimentaire qui affecte gravement les grands équilibres macroéconomiques.

1.2. La place de l'agriculture

Ne disposant que de 0.32% des terres cultivables et de 0.15% des prairies et pâturages permanents de l'ensemble de ces terres dans le monde, la valeur ajoutée

de l'agriculture tunisienne ne dépasse guère 0.13% de la valeur ajoutée agricole mondiale pour une population qui représente 0.15% de la population mondiale. Bien qu'elle dépende encore, pour une large part, des conditions climatiques et des précipitations, la participation de la valeur ajoutée de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche tourne autour d'une moyenne de 10% du PIB, contre une moyenne mondiale de 4.2%. Elle emploie plus de 14% des personnes occupées.

44.3% des terres cultivées en Tunisie sont réservées aux cultures à huile, c'est-à-dire essentiellement à l'olivier. La céréaliculture occupe 34.1% de ces terres alors que les cultures de fruits, légumes et tubercules en occupent 10.9% des sols.

1.3. Une dépendance structurelle aux importations

Malgré l'importance des surfaces réservées à la céréaliculture qui faisait de la Tunisie, auparavant, « le grenier de Rome », le pays n'était plus en mesure depuis des décennies d'atteindre l'autosuffisance nationale sur le plan des céréales qui constituent la source principale des apports énergétiques alimentaires de la population tunisienne. On assiste dès lors à une dépendance du pays à l'importation des céréales qui grève les finances publiques et mettent en péril sa souveraineté alimentaire.

Entre 2000 et 2020, le taux de dépendance de l'importation des céréales a varié dans un intervalle allant de 55.8% durant la période 2004-2006 à 71.5% au cours de la période 2017-2019⁹. Le taux de couverture de la consommation nationale de blé dur par la production nationale est passé de 96% en 2005 à 63% en 2021. Celui du blé tendre est passé, durant la même période de 21% à 3%.

Les données de l'ONAGRI indiquent que la balance commerciale alimentaire a enregistré à fin juillet de l'année 2022 un déficit de 1793,7 MD contre un déficit de 1081,0 MD durant la même période de l'année précédente ; enregistrant ainsi, un taux de couverture de 66,0% en 2022 contre 71,4% en 2021. La part du déficit de la balance alimentaire, dans le déficit de la balance commerciale globale (-13.708,3 MD, au cours des 7 mois 2022), a augmenté de 0,7 point de pourcentage, par rapport à la même période de l'année dernière, passant à 13,1%.

L'envolée des cours des produits céréaliers sur le marché mondial, notamment suite à la guerre en Ukraine, combinées avec la baisse continue de la production nationale ont eu des effets néfastes sur la balance commerciale à un moment où le pays souffre, déjà, d'un

⁹ - Selon les données de la FAO Yearbook 2021.

déséquilibre, sans commune mesure, de ses finances publiques.

1.4. Des soutiens publics mal adaptés

L'étude «Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie», CHEBBI H E, 2018, révèle que les soutiens pour les petits producteurs de céréales restent faibles et la politique de soutien par le soutien aux prix du marché (SPM) n'est pas favorable aux petites exploitations céréalières. Dans le même sens, le bulletin de Conjoncture de l'économie tunisienne publié par la Banque Mondiale cet été (2022) intitulé « Gérer la crise en temps d'incertitudes », a mis en relief les errements de la politique du pays dans ce domaine, notamment **l'achat des céréales des producteurs tunisiens à des prix inférieurs aux cours internationaux**. Les faibles prix payés aux agriculteurs ont amené plusieurs exploitants à **abandonner la production de blé**. La surconsommation et le gaspillage alimentaire constituent, en outre, selon cette étude, des effets pervers de ces politiques. Le gaspillage, était estimé à plus de 570 Millions de Dinars par an, selon le ministre tunisien du commerce¹⁰, ce qui correspond à plus du quart des dépenses de compensation des produits

¹⁰ - Conférence régionale sur « Le gaspillage alimentaire en Tunisie : enjeux et voies de réduction », 22-11-2018, FAO – MARH – INC.

de base ou aux deux tiers du déficit de la balance alimentaire de 2020.

*Sur un autre plan, le nombre des bénéficiaires des **crédits de campagne** a enregistré une tendance à la baisse, alors que le montant en monnaie courante a connu une évolution en dents de scie. Cela reflète les difficultés rencontrées par les agriculteurs à financer leur activité et probablement une tendance à la concentration dans ce secteur.*

*Les études montrent que les soutiens publics, orienté de plus en plus vers les transformateurs et les consommateurs plutôt que les producteurs primaires, sont également observables, également, dans **la filière laitière**. Pour ce qui est de la filière oléicole, les soutiens aux exportateurs font que ce sont les consommateurs tunisiens qui sont lésés par rapports aux clients étrangers.*

Les effets pervers de cette politique, qui désavantage les producteurs, qui ont des difficultés de plus en plus grandes à supporter l'augmentation des coûts de leurs charges, et entraîne la baisse de leurs revenus et de leur production, se manifestent surtout par :

- *la désorganisation et la destruction des filières agricoles, que d'aucuns n'osent nier aujourd'hui ;*
- *les pénuries qui favorisent la spéculation ;*

- *la paupérisation et la précarisation de la situation des paysans et des travailleurs agricoles.*

La crise des finances publiques, que vit le pays ces dernières années, est de nature à contribuer à aggraver davantage, cette situation et à accroître dangereusement les vulnérabilités du pays sur les plans de la sécurité et de la souveraineté alimentaire.

1.5. Des inégalités foncières persistantes

Les inégalités foncières constituent une des caractéristiques persistantes de l'agriculture tunisienne. Elles apparaissent clairement quand on remarque que les exploitations de moins de 5 hectares représentaient 55 % des exploitants et producteurs, en 2004-2005¹¹, alors qu'elles ne disposaient que de 11 % de la terre agricole totale. A l'opposé, celles disposant de plus de 100 hectares et plus et qui ne constituaient que 1 % du nombre total des exploitations disposaient de 22 % de la surface agricole totale.

Le pourcentage des exploitations agricoles détenues par les femmes était estimé à 6.4% en 2015, contre 12.1% dans les pays en développement, 12.8% dans le monde et 15.4% dans les pays d'Afrique subsaharienne. Cela révèle les inégalités criardes auxquelles

¹¹ - Date du dernier recensement agricole (ESEA).

*sont soumises les femmes rurales et le déficit d'autonomisation dont elles souffrent, alors qu'elles constituent, sans doute, la majeure partie de la main d'œuvre agricole, mais qui n'a que peu d'opportunités pour diriger elles-mêmes les exploitations qu'elles font, réellement, vivre. Cette situation est en complète contradiction avec les principes de la souveraineté alimentaire Et c'est justement au niveau de l'accès à la propriété, que la Tunisie enregistre le plus mauvais score dans le classement mondial du rapport «Global Gender Gap 2021», en raison des discriminations à l'encontre des femmes sur le plan de l'héritage qui sont **contraires au principe de l'égalité des droits.***

1.6. Les terres domaniales, un atout ?

Sur un autre plan, et bien que l'Etat tunisien dispose d'un patrimoine foncier précieux, souvent utilisé comme un outil de clientélisme politique, aucune stratégie n'a été mise en place, d'une manière concertée, pour faire de ce patrimoine, qui est en train de péricliter en termes de rendement et d'efficacité, une base pour une réforme agraire participative et une nouvelle politique pouvant consolider la souveraineté alimentaire.

1.7. L'accaparement des terres, une spoliation en règle

*Le monde assiste au resurgissement du phénomène d'accaparement des terres agricoles dans les pays pauvres, par les capitaux étrangers de certaines firmes multinationales ou certains riches Etats, pour assurer leur sécurité alimentaire au dépend d'autres pays. En Tunisie, si la cession des terres agricoles aux étrangers n'est pas permise, il n'en demeure pas moins que des voix s'élèvent aujourd'hui pour dire que si le processus d'appropriation est rarement évoqué en utilisant le terme d'accaparement, peut-être parce que les acteurs sont des nationaux, ce phénomène existe et qu'il n'est pas nouveau. Le modèle de culture, opéré par les nouveaux acquéreurs, sans passé agricole connu, est qualifié d'**agriculture extractive contraire aux principes de l'agroécologie**. Il a entraîné, une paupérisation et une précarisation des anciens propriétaires et une féminisation du salariat agricole sans aucune protection sociale ou contre la manipulation des substances dangereuses.*

1.8. La question des semences, une autre manifestation de la dépendance

Le droit d'utiliser les semences locales constitue, un des principes fondamentaux de la souveraineté

alimentaire. Ce principe se trouve, aujourd'hui, en opposition totale avec le modèle dominant de l'agriculture industrielle et de l'agro-business. Les semences hybrides, produites par des multinationales, sont, malgré quelques avantages, non reproductibles et imposent aux agriculteurs et petits producteurs une dépendance totale vis-à-vis des producteurs de semences qui dominent le marché mondial. Elles créent, par ailleurs une autre dépendance vis-à-vis des producteurs d'intrants qui sont, parfois, les mêmes multinationales productrices des semences. La Tunisie, n'a pas échappé à l'utilisation très importante de ces semences et ces intrants importés qui accentuent fortement sa dépendance alimentaire. La loi tunisienne rend très difficile, sinon impossible l'utilisation des semences locales puisqu'elle stipule que les semences commercialisées et utilisées en Tunisie doivent impérativement être inscrites dans un catalogue de semences, et que les semences inscrites aux catalogues doivent obéir à la norme DHS (Distincte, Stable et Homogène) et donne, de ce fait, l'exclusivité d'inscription aux semences hybrides. Des mouvements alternatifs militent aujourd'hui pour faire revivre les semences et plants locaux sans se suffire de leur conservation à la Banque Nationale des Gènes.

2. La pêche et de l'aquaculture,

La pêche constitue une composante centrale de la production alimentaire mondiale. La pêche industrielle s'accapare 65% des prises au niveau mondial alors que plus de 90% des pêcheurs et des travailleurs de la pêche sont employés dans des entreprises de pêche artisanale. Ces modes de pêche industrielle sont à l'origine des dommages sociaux et écologiques importants qui nuisent aux communautés côtières et à leurs modes de vie.

En Tunisie, la pêche constitue une activité d'une importance capitale. Elle génère environ 4 % de la valeur de la production agricole, et occupe environ 53.000 emplois dont 73% dans la pêche côtière, qui ne contribue que de 36.2% du volume de la production du secteur (en 2019).

Malgré sa contribution appréciable dans l'exportation des denrées alimentaires, La part des produits de la pêche dans la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires a enregistré une tendance à la baisse, passant de 16,2% en 2001 à 11% en 2017. Le taux de la couverture des importations de ces produits a été de 190% en 2020. Il est en baisse continue depuis 2017.

Des études montrent que des obstacles majeurs handicapent le développement de la pêche côtière et artisanale et sont à l'origine de la diminution progressive des ressources halieutiques. Il s'agit, essentiellement, du manque d'encadrement des pêcheurs, de la défaillance de l'infrastructure de base, de l'absence de sécurité en mer, des conflits avec les autres activités, notamment la pêche au chalut, l'incursion illégale de certaines unités de la pêche hauturière dans des zones de faibles profondeurs et le non-respect du calendrier.

*La diminution accrue du taux d'occupation des jeunes dans le secteur de la pêche d'une année à l'autre, reflète **une désaffectation de ce secteur**, et entraîne le vieillissement de la population des pêcheurs.*

Ces handicaps contribuent, donc, à rendre encore plus vulnérable la situation de la Tunisie au regard de la sécurité et de la souveraineté alimentaires.

3. Les traités commerciaux et leurs effets sur la souveraineté alimentaire

Pour les organisations revendiquant la souveraineté alimentaire, les accords de libre-échange (ALE), vont à l'encontre de l'agriculture paysanne, car ils tendent à réduire l'agriculture à une simple machine à produire pour conquérir les marchés étrangers, et non plus pour nourrir

la population locale. Le libre-échange productiviste détruit, à leurs yeux, le tissu social et le patrimoine environnemental d'un pays.

Aussi, assiste-t-on à une mobilisation de plus en plus ferme à la libéralisation des échanges, notamment, celle des denrées agricoles et alimentaires pour préserver l'agriculture locale, les territoires et les habitudes alimentaires de la domination destructrice des multinationales.

Un nouveau cadre international, alternatif à celui de l'OMC, est revendiqué pour l'agriculture et le commerce, qui soit fondé sur la souveraineté alimentaire.

La Tunisie a conclu plusieurs accords bilatéraux ou multilatéraux de libre-échange. L'UE constitue son partenaire principal avec lequel elle est liée par un accord d'association. Cependant, nombre d'études ont montré que les accords d'association avec l'UE et surtout le projet d'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA), qui a failli être conclu avec cette Union n'eut été la mobilisation de la société civile tunisienne, sont néfastes pour l'agriculture tunisienne, pour la souveraineté alimentaire du pays, pour ses finances publiques et pour la situation des droits économiques et sociaux. Ils consacrent le déséquilibre des relations entre

les deux entités et la dépendance de la Tunisie. Elles concluent que quelles que soient les autres aspects des retombées macroéconomiques ou sectorielles de ce projet d'accord, dans sa forme proposée par l'UE, l'agriculture tunisienne et la souveraineté alimentaire du pays risquent d'être fort négativement affectées.

Quant à la perception de cet accord par la majorité des parties prenantes, une étude du FTDES publiée en octobre 2018¹², corrobore ces appréhensions, notamment dans les milieux agricoles, et indique que les craintes sur la perte de souveraineté alimentaire sont rappelées plusieurs fois.

Si la Tunisie ratifiait cet accord, en l'état et au regard du déséquilibre des rapports de force, elle aura opté pour un choix libéral qui consacre la domination des multinationales qui est de nature à porter atteinte aux droits et à la situation des paysans et des petits producteurs et des travailleurs agricoles. En somme, un choix en totale contradiction avec les principes et les valeurs de la souveraineté alimentaire.

¹² - FTDES, « Perceptions de l'ALECA, Etude des attentes et conséquences économiques et sociales en Tunisie », Jonville M, octobre 2018.

4. Les facteurs environnementaux

Comme le démontrent le GIEC ou la FAO, si rien n'est fait pour s'y adapter, le réchauffement climatique aggravera la situation d'insécurité alimentaire mondiale qui touche, aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes. Le premier rapport d'évaluation de la Méditerranée sur le changement climatique et environnemental prévoit que le rendement des récoltes devrait baisser dans les décennies à venir dans la plupart des zones actuelles de production et pour la plupart des cultures agricoles du pourtour méditerranéen.

Pour la Tunisie, souffrant déjà d'un stress hydrique sévère et qui risque de s'amplifier davantage, des épisodes récurrents de sécheresse pourraient induire des pertes d'environ -50 % de la production d'olives, et l'augmentation des inondations pourrait entraîner une diminution de -13 % de la production de céréales pluviales. Sur l'ensemble du pays, les impacts de ces projections sur la disponibilité en eau se traduiront essentiellement par la baisse des ressources en eau souterraine (-28%) et de la qualité (salinité) de l'eau disponible. Les ressources en eau de surface seront légèrement affectées (-5%). Les études montrent que la prochaine décennie va connaître un accroissement important de la demande tant sur le plan quantitatif que

qualitatif et des problèmes de rareté absolue sont attendus d'ici 2025. Les mesures de gestion rationnelle de la demande en eau et de la ressource elle-même devront être une priorité.

Outre la question de l'eau, les changements climatiques induiront une accentuation des pressions sur les ressources naturelles, ainsi que sur les principales activités socioéconomiques. Les pertes économiques à l'horizon 2050 sont estimées à environ 2% du PIB agricole (2008). Sur le plan social, les pertes d'emplois sont estimées à environ 20.000 emplois dans les secteurs agricole et touristique.

La désertification des terres qui était, déjà, un problème, il devient plus préoccupant car le réchauffement climatique favorise et amplifie ses conséquences, notamment dans les zones vulnérables. Les études sur le coût économique de la désertification montrent que l'impact économique de la dégradation de l'environnement est estimé à près de 2,1% du PIB (Banque Mondiale 2003). L'étude du ministère de l'agriculture (Direction Générale des Forêts), plus ciblée, situe cet impact économique annuel de la dégradation de l'environnement sur le capital naturel à près de 2.69% du PIB.

Ces effets sont de nature, si rien n'est fait pour les contrecarrer, et de trouver des adéquates pour revoir le lien entre les modèles agricoles, la pauvreté paysanne et la vulnérabilité climatique, d'affaiblir davantage la sécurité et la souveraineté alimentaires et d'affecter gravement les revenus et le niveau de vie de milliers de personnes vulnérables.

5. L'inflation et les vulnérabilités sociales

*Plusieurs facteurs structurels et conjoncturels, propres au pays ou exogènes, ont entraîné au cours de ces dernières années une **envolée des prix et notamment les prix des produits alimentaires** en Tunisie. Les données de l'INS indiquent qu'au mois de septembre 2022, l'inflation confirme sa tendance haussière en augmentant encore une fois pour atteindre le taux de 9,1% après 8,6% en août 2022. L'envolée des prix à la consommation prend une allure exponentielle depuis le mois de septembre 2021. Le taux d'inflation des produits alimentaires (sans les boissons non alcoolisées), est passé de 5.4%, en 2020, à 13.3% en 2022. Pour les produits alimentaires dont les prix sont libres, ce taux atteint 15.4%.*

La progression inquiétante de l'inflation à deux chiffres des denrées alimentaires constitue une menace pour la sécurité/souveraineté alimentaire et la

consolidation de l'effectivité du droit à l'alimentation notamment pour les catégories sociales les plus défavorisées au vu de la part prépondérante de l'alimentation dans leur budget.

Si les dépenses de compensation ont augmenté de 51% au cours du premier trimestre 2022 par rapport à la même période de 2021, l'enveloppe consacrée aux dépenses de consommation des produits de base a diminué de 53% ce qui explique, pour une large part, les carences enregistrées dans ce domaine et les pénuries observées.

*Le sujet de la **réforme du système de compensation** divise et nécessite un débat de société auquel devraient prendre part toutes les parties prenantes. La baisse drastique du pouvoir d'achat des catégories sociales, plus ou moins pauvres, n'a pas été contrebalancée, ou du moins amortie, par des augmentations des salaires minimums ou légaux et des pensions et subventions sociales conséquentes qui tiennent compte de cette inflation. La détérioration générale du pouvoir d'achat constitue une atteinte au droit à l'alimentation des catégories sociales défavorisées et des travailleurs les plus pauvres et ceux qui sont employés dans l'économie informelle. Les dernières données de l'INS sur l'emploi informel, indiquent que 44.8% des travailleurs en 2019,*

soit 1598 700 personnes occupaient des emplois informels. Et si l'informalité semble gagner du terrain dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne, elle constitue une des caractéristiques structurelles du secteur agricole où 85.6% des travailleurs occupaient un emploi informel.

*La **situation des femmes** travaillant dans ce secteur est encore plus précaire. Elles souffrent d'une double marginalisation en raison de leur appartenance aux femmes rurales et aux salariés agricoles. Leur combat, qui devrait être celui de tout le mouvement social, constitue une partie intégrante du mouvement pour la souveraineté alimentaire, le travail décent et le droit à l'alimentation.*

*Le **chômage** constitue un autre facteur de vulnérabilité, d'autant plus que le système de protection sociale n'offre pas de couverture aux personnes sans emplois. Le taux de chômage a atteint au cours du deuxième trimestre 2020, en pleine crise du Covid, un pic de 18%. Depuis, il a, certes, entamé une tendance à la baisse mais il demeure élevé estimé à 15.3% au cours du troisième trimestre 2022. Le taux de chômage féminin est estimé à 20.5%. Il demeure supérieur au taux de chômage masculin de 7.4 points de pourcentage. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a*

atteint 40.7%, pour les femmes, contre 17.6% chez les hommes (au 2e trimestre 2022).

*Inflation galopante, informalité rampante, chômage persistant ne peuvent qu'entraîner un **élargissement du cercle de la pauvreté**. En effet, après tant d'années de régression, la pandémie du Covid19 est responsable de l'augmentation à 21% du taux de pauvreté contre 15,5% avec son apparition. (Selon les estimations de la Banque mondiale¹³ de juin 2021).*

Au vu des taux de pauvreté, par délégation, estimés par l'INS et la Banque Mondiale dans l'étude publiée en septembre 2020¹⁴, on remarque aisément, les inégalités entre les régions et les délégations et la concentration de la pauvreté, notamment, dans les régions de l'intérieur et les zones rurales. Ces données montrent bien la fracture sociale et les disparités territoriales et les différences de niveau de vie entre les milieux urbain et rural, même sans prendre en compte les autres aspects des inégalités en terme de cadre de vie et d'accès aux services publics et notamment la santé et l'éducation.

¹³ - « Quel est l'impact de COVID19 sur les ménages tunisiens ? », Kokas D, Acevedo G L, El Lahga A, Mendiratta V, 22 Décembre 2020. <https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/how-covid-19-impacting-tunisian-households>

¹⁴ - « Carte de la pauvreté », INS, BM, septembre 2020.

*Une croissance atone, une inflation des prix des denrées alimentaires à deux chiffres, des inégalités spatiales criardes, un chômage persistant, une informalité et une précarité de plus en plus larges, une pauvreté en expansion après tant d'années de recul, constituent des **menaces certaines sur la sécurité et la souveraineté alimentaires** et risquent fort d'être à l'origine de troubles graves qui mettent en péril la stabilité du pays. Cela est d'autant plus grave que le climat politique prévalant, est loin d'être serein et n'aide guère à la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour sortir de cette mauvaise passe.*

6. Les modes de production-modes de consommation

Compte tenu des modifications du mode de consommation alimentaire, la plupart des pays connaissent, depuis la fin du siècle dernier, les problèmes dits de la malnutrition de l'abondance (affections cardiovasculaires, accidents cérébraux, diabètes, hyper-tensions artérielles, obésités, certains types de cancer...). Ces maladies sont en train de prendre le pas sur les maladies infectieuses. Ce changement des modes de consommation alimentaire, à l'échelle mondiale, est en relation étroite avec les mutations intervenues dans les modes de production agricole intensifs, la production de

masse de produits animaux, une utilisation excessive de produits énergétiques et chimiques. Ils se sont répandus à toute la planète sous l'action des grandes multinationales qui commandent et configurent le système agroalimentaire planétaire. Outre les maladies de surcharge qu'elles génèrent ces modes de production et de consommation remettent en cause l'indépendance et la durabilité des systèmes alimentaires des pays pauvres aussi bien sur le plan économique qu'environnemental. L'étude révèle, à travers des données publiées par plusieurs institutions, la domination implacable des firmes multinationales géantes sur le système alimentaire mondial et la concentration des véritables pouvoirs économiques entre leurs mains.

La récente étude, publiée en septembre 2022, par ETC group, intitulée « Food barons 2022 : Crisis Profiteering, Digitalization and Shifting Power », indique que ces barons de l'agroalimentaire sapent les droits des paysans et des petits producteurs de la nourriture pour leurs propres communautés. Ils exploitent les travailleurs, empoisonnent le sol et l'eau, diminuent la biodiversité, entravent la justice climatique et perpétuent un système alimentaire structuré basé sur l'injustice raciale et économique. Selon cette étude, trois grandes tendances qui augmentent la capacité des Barons de l'Alimentation - Big Ag, avec Big Tech et Big Finance - pour garder le

contrôle sur la chaîne de valeurs de l'alimentation industrielle, sont identifiés, à savoir : la numérisation de l'alimentation et de l'agriculture, la montée en puissance des Food Barons asiatiques et l'intégration horizontale la concentration du pouvoir des géants de l'agroalimentaire et de la technologie qui s'est sensiblement accentuée.

En conséquence ce nouveau mode de production – mode de consommation extraverti et accentuant la dépendance vis-à-vis des multinationales et des centres du pouvoir économique dominant, et dont des pans entiers de l'agriculture tunisienne s'y trouvent confrontées, apparaît en complète contradiction avec les fondements du concept de sécurité alimentaire. Il n'accorde aucune latitude aux populations locales d'opérer les choix qui puissent leur assurer une alimentation saine et sûre.

CHAPITRE VI : LE RÔLE DES OSC ET LES RECOMMANDATIONS

Le dernier chapitre met l'accent sur le rôle éminemment important des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des principes de la souveraineté alimentaire comme fondement d'un cadre de référence alternatif de développement inclusif, juste et durable en rupture avec le mode de développement injuste et générateur de déséquilibres et de désordres économiques et sociaux.

*Aussi, le présent rapport présente-il, dans ce dernier chapitre, un ensemble de recommandations, recueillies à travers les différentes études, rapports et documents compulsés. Ils sont soumis à un **débat participatif large** sur la souveraineté alimentaire, que le FTDES pourrait initier, et qui grouperait toutes les parties prenantes en vue de contribuer à approfondir la réflexion commune afin de faire avancer et consolider la souveraineté alimentaire en Tunisie. Elles s'articulent autour des 8 axes suivants :*

- *Contrôle démocratique, responsabilisation et participation des paysans et petits producteurs.*
- *La satisfaction des besoins locaux d'abord ;*
- *Promouvoir l'agroécologie et l'agriculture paysanne*
- *Le foncier et l'accès aux crédits et outils de production ;*
- *L'accès aux marchés et la promotion des chaînes de valeur de circuits courts Les services publics ;*
- *La protection sociale des ruraux et des travailleurs de l'agriculture et de la pêche ;*
- *Les modes de consommation ;*
- *Pour un cadre de référence statistique et de suivi pour la souveraineté alimentaire.*



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

📍 2, Avenue de France Imm Ibn Khaldoun (National), 2ème étage
Apt325-Tunis Bab Bhar 1000

☎ Tél.: (+216)71 325 129 - Fax: (+216)71 325 128

✉ contact@ftdes.net 🌐 ftdes.net

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

